

Paris, le 19 janvier 2023

Objet : Information sur la pratique du Rugby

Madame, Monsieur,

Réunies à l'initiative de la direction nationale de l'UNSS au tout début du mois de janvier 2023, les commissions mixtes nationales consacrées au rugby ont travaillé à un renforcement des mesures pédagogiques réglementaires et sécuritaires.

En conséquence, des mesures de sensibilisation et de prévention complémentaires ont été prises pour garantir l'intégrité physique des licenciés, qui bénéficient d'une couverture assurantielle en cas de risques exceptionnels pour tous les sports pratiqués dans les associations sportives et lors des compétitions.

Toutes les pratiques du rugby peuvent donc à nouveau être proposées dès le 19 janvier 2023.

Olivier Girault

